

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *Cire pour bois Entretien*
- **Assortiment:** CLASSIC
- **Code du produit** 2152110508
- **Code EAN:** 4004666109318
- **Types d'emballage:** 375 ml boîte
- **Numéro d'enregistrement**
Tous les ingrédients de ce mélange ont été enregistrés sous REACH (auparavant).
Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir section 3.
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Cire d'entretien
- **Utilisations déconseillées** Aucune autre information pertinente disponible.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant/fournisseur :**
MELLERUD CHEMIE GmbH, Brügglen (DE),
Succursale Lucerne
c/o Gewerbe-Treuhand AG
Eichwaldstrasse 13
6002 Lucerne
- **Fabricant de l'EEE:**
MELLERUD CHEMIE GmbH
Bernhard-Röttgen-Waldweg 20
41379 Brügglen
Allemagne
Numéro de téléphone: +49 (0)2163 / 950 90 - 0
Numéro de fax: +49 (0)2163 / 950 90 - 120
E-mail: service@mellerud.de
www.mellerud.de
- **Service chargé des renseignements :**
Département des affaires réglementaires
E-mail: labor@mellerud.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
- **CENTRE ANTIPOISONS:**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/7d: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
- **Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:**
Numéro de téléphone: +49 (0)2163 / 950 90 - 999
Uniquement pendant les heures de bureau: Lundi au Jeudi 8.00-16.00; Vendredi 8.00-15.00.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers** Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances** Sans objet. Ce produit est un mélange.
- **3.2 Préparations**
- **Description:** Émulsion crémeuse de cires naturelles dans des hydrocarbures exempts d'aromatiques

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Asp. Tox. 1, H304	50-<80%
Numéro CE: 918-481-9			
Reg.nr.: 01-2119457273-39-XXXX			

- **SVHC**
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- **après inhalation :**
Veiller à l'apport d'air frais
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- **après contact avec la peau :**
Laver à l'eau chaude et au savon.
Appliquez une crème/pommade grasse.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :**
Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
- **après inhalation:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
- **après contact avec la peau :**
Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.
- **après contact avec les yeux :** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
- **après ingestion:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.
Traiter selon les symptômes.
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Les produits de combustion peuvent comprendre:
Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone.
Ce produit ne flottera pas sur l'eau et peut être rallumé sur la surface de l'eau.
L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

(suite page 3)

CH/FR

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 2)

- **Autres indications** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Danger de glissement sur les déversements.

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être réalisé par un échappement local ou un air d'échappement général.

Faites attention au respect de la ou des valeurs limites du lieu de travail (MAK) et / ou des autres valeurs limites.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **Mesures d'hygiène:**

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers). Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun :** Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

· **Température de stockage recommandée :** Conserver dans un endroit sec, à des températures comprises entre 5°C et 30°C.

· **Classes de stockage CS (Suisse):** Matières solides (CS 11/13)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.2

Trouvez davantage de produits sur www.mellerud.de

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **8.1.1 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

VME (Suisse) Valeur momentanée: 600 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 300 mg/m³, 50 ppm

· **8.1.2 DNEL** Pas de données disponibles.

· **8.1.3 PNEC** Aucune donnée disponible.

· **8.1.4 Composants présentant des valeurs limites biologiques:** Aucune donnée disponible.

(suite page 4)

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 3)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.
- **8.2.1 Contrôles techniques appropriés**
Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées priment sur l'utilisation des équipements de protection individuelle. Voir section 7. Aucune autre action requise.
- **8.2.2 Equipement de protection individuel :**
Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs.
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :**
pour de grandes quantités
Protection respiratoire nécessaire à:
Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.
che superano i valori limite di esposizione (VLE)
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :**
Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p. ex. EN 14387 type A).
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.
- **Protection des mains :** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
- **Protection des yeux :** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
- **Protection du corps :** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
- **8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Voir les sections 6 et 7.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· 9.1.1 Aspect:

· Forme :	Substance solide
· Couleur :	Blanc
· Odeur :	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

· 9.1.2 Données importantes pour la sécurité:

· valeur du pH:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
------------------------	---

· Modification d'état

· Point de fusion :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Point d'ébullition :	≥149–≤213 °C (CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)

· Point d'éclair :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
---------------------------	---

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Inflammable.
--	--------------

· Température d'inflammation :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
---------------------------------------	---

· Température de décomposition :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
---	---

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
------------------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion :	
· inférieure :	≥0,7 Vol % (CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
· supérieure :	≤6 Vol % (CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)

· Propriétés comburantes	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
---------------------------------	---

· Pression de vapeur :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
-------------------------------	---

· Densité à 20 °C:	~0,8 g/cm ³ (ISO 387)
---------------------------	----------------------------------

· Densité de vapeur:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
-----------------------------	---

· Vitesse d'évaporation.	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
---------------------------------	---

(suite page 5)

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 4)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Viscosité :	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· Tension superficielle:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
· 9.1.3 Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique:	
· Corrosion vis à vis des métaux:	
Évaluation/Classification:	Non corrosif.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir section 10.3.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles. Stable dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Lorsqu'il est utilisé conformément aux spécifications des réactions dangereuses ne sont pas attendus.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie: voir section 5
Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.
- **Substances dangereuses:**

· **Données expérimentales/calculées:**

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Toxicité orale aiguë	LD50	>5.000 mg/kg bw (rat)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	>5.000 mg/kg bw (rat)
Toxicité aiguë par inhalation	LC50/4h/vapeur	>20 mg/l (rat)

· **Estimation de la toxicité aiguë (ATE(MIX)) - Méthode de calcul:**

Toxicité orale aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité cutanée aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité aiguë par inhalation	-	(Non pertinent)

· **Classification:**

N'est pas classé comme toxicité aiguë (Critères de classification non remplis)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.
- **Informations sur les composants:**

· **Informations sur les composants:**

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Résultat/évaluation: Pas d'irritation (lapin) (OECD404)

(suite page 6)

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 5)

· **Produit/mélange:**

· **Classification:**

Résultat/évaluation:	Zusätzliche Kennzeichnung: EUH066	(EUH066)
	N'est pas classé comme irritant pour la peau	(Critères de classification non remplis) (Principe d'additivité)

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

· **Substances dangereuses:**

· **Substances dangereuses:**

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Résultat/évaluation:	Non irritant	(lapin) (OECD 405)
----------------------	--------------	--------------------

· **Produit/mélange:**

· **Classification:**

Non classé	(Critères de classification non remplis) (Principe d'additivité)
------------	--

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

· **Substances dangereuses:**

· **Données expérimentales/calculées:**

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(Porc de Guinée) (OECD406)
----------------------	---	----------------------------

· **Produit/mélange:**

· **Classification:**

N'est pas classé comme sensibilisant cutané	(Critères de classification non remplis) (évaluation basée sur les ingrédients)
---	---

· **Indications toxicologiques complémentaires** : Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Produit/mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Produit/mélange:

Classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit Cire pour bois Entretien

(suite de la page 6)

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques des composants individuels (voir rubrique 3).

Toxicité aquatique :

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses:

Substances dangereuses:

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

EC50/48 h >1.000 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

LC50/96 h >1.000 mg/l (poisson)

Produit/mélange:

Classification:

Non classé comme dangereux pour l'environnement (Critères de classification non remplis) (Principe d'additivité)

12.2 Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses:

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Persistance

Biodégradabilité 80 % (28 d) (OECD 301 F Manometric Respirometry Test)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses:

CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

log Pow 5-7

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune données disponible sur la substance.

Effets écotoxiques :

• **Comportement dans des stations d'épuration :** Aucune données disponible sur la substance.

• **Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

Aucune données disponible sur la substance.

Autres indications écologiques :

• **Valeur DBO5 :** Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination appropriée / Produit:

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED::

07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 04 00 déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides

(suite page 8)

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 7)

07 04 13*	déchets solides contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3	Inflammable

· **13.1.2 Élimination appropriée / Emballage:**

· **13.1.2 Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **Numéro ONU**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID/ADN** UN1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.

· **ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Règlements et directives européens:**

· **Directive 2010/75/UE:**

Portion de COV :

563 g/l

· **2004/42/CE, Directive Decopaint:** Valeur limite en UE pour ce produit (cat. f): 700 g/l. Ce produit contient au maximum 700 g/l COV.

· **Directive 75/324/EEC relating to aerosol dispensers:** non réglementé

· **Règlement (UE) no 528/2012 le marché et l'utilisation des produits biocides:** non réglementé

· **Directive 2012/18/UE** Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Réglementation nationale (Suisse):** Les réglementations nationales doivent également être prises en compte!

· **Ordonnance sur les produits biocides (OPBio, SR 813.12):** non réglementé

· **Indications sur les restrictions de travail :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables

(suite page 9)

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 8)

- **Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012):** Non soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.
- **Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (RS 814.018):**
Teneur en COV: 211 g COV / 375 ml produit (70,4%)
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- **16.1 Indications de changement:** Non applicable.
- **16.2 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral):**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **16.3 Remarques pour formation:**
Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet: www.mellerud.de
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- **16.4 Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:**
Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:
FDS des fournisseurs de Matières Premières
Règlement (CE) Non 1907/2006, relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et les préparations chimiques (REACH).
CEFIC ERICards Database (<http://www.ericards.net>)
eChemPortal (http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request_locale=en)
GESTIS base de données chimique (www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp)
La base de données de l'ECHA sur les substances enregistrées (<http://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>)
- **16.5 Autres Informations:**
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

· **Service établissant la fiche technique :** Département des affaires réglementaires

· **Contact :**

M. Christian Geerlings
geerlings@mellerud.de

M. Robert Winkler
winkler@mellerud.de

· **16.6 Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS:**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 10/10

Date d'impression: 13.10.2020

Révision: 13.10.2020

Numéro de version: 01-01

Nom du produit *Cire pour bois Entretien*

(suite de la page 9)

décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable
Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

CH/FR